

Le C.A. adopte un budget équilibré 23-24

Le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais a adopté le budget qui guidera les dépenses de l'établissement pour l'année 2023-2024.

La Direction des ressources financières (DRF) a présenté un budget d'exploitation de 1 201 M pour l'exercice financier 2023-2024. Ce montant inclut un budget de 52 M réservé au Programme de soutien aux organismes communautaires. Le budget total se chiffre à 1 254 M en incluant le budget d'immobilisation.

Les principales variations budgétaires sont expliquées par l'intégration dans les budgets des directions des financements récurrents reçus l'an dernier, par l'indexation des salaires et l'ajout des nouvelles mesures des conventions collectives. Les nouveaux investissements 2023-2024 seront annoncés en cours d'année, ils ne sont donc pas inclus au budget initial.

Les principes directeurs ayant guidé la planification budgétaire 2023-2024 reposent sur l'amélioration continue visant l'amélioration de la santé organisationnelle, l'efficacité et l'efficience de nos services, ainsi que l'évolution de nos services selon les meilleures pratiques.

Statistiques sur l'encadrement intensif et les mesures d'empêchement

Mme Martine Bilodeau, directrice des programmes jeunesse (DJ) présente les statistiques en encadrement intensif et mesures d'empêchement du 1er janvier au 31 mars 2023.

Au total, 8 garçons et 11 filles ont été admis en placement pour la période visée. La durée moyenne de placement était de 44,42 jours. Tel que le prévoit le Protocole sur le recours à l'encadrement intensif adopté par le C.A. du CISSS en décembre 2015, la situation de chaque jeune est révisée au plus tard 30 jours après la date de son admission, et par la suite tous les 30 jours.

En regard aux mesures d'empêchement, 11 garçons et 13 filles ont fait l'objet de cette mesure pour la même période. La durée moyenne des mesures d'empêchement était de 8,93 jours.

Plans de conservation et de fonctionnalité immobilières et de conservation de l'équipement et du mobilier

Mme Julie Whissell (DSTL) a soumis le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI) et Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM-ENMM). Un plan triennal est réalisé chaque année afin de planifier les travaux à réaliser dans le cadre du maintien des actifs immobiliers (MA), de la rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD (RFM hors CHSLD), de la rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD (RFM en CHSLD) et de la conservation des équipements et mobilier Volet équipement non médical et mobilier (PCEM ENMM).

Le MSSS demande aux établissements de puiser dans ses enveloppes d'immobilisation à l'occasion des montages financiers pour les projets de développement. Également, la réduction de l'enveloppe octroyée pour les projets de rénovations fonctionnelles se fera sentir, et ce, dès l'année financière 2024-2025 et ce, à raison de près de 50 %.

Dates des prochaines séances

- 18 mai 2023—19 h
- 15 juin 2023—12 h
- 22 juin 2023—19 h
- 21 septembre 2023—19 h
- 26 octobre 2023—19 h
- 23 novembre 2023—19 h
- 14 décembre 2023—19 h
- 25 janvier 2024—19 h
- 22 février 2024—19 h
- 21 mars 2024—19 h
- 18 avril 2024—19 h
- 16 mai 2024—19 h
- 15 juin 2024—12 h
- 27 juin 2024—19 h

Pour informations additionnelles sur le conseil d'administration: <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-cisss/conseil-dadministration/>

Plan annuel 2023-2024 de gestion des risques de corruption et de collusion

Mme Julie Whissell, directrice des services techniques et logistiques (DSTL) a déposé pour adoption le plan annuel 2023-2024 de gestion des risques dans les processus de gestion contractuelle qui est le deuxième plan d'un processus d'amélioration continue de la gestion des risques de corruption et de collusion. Ce processus d'amélioration continue s'intègre dans la culture du CISSS de l'Outaouais.

Ce Plan annuel de gestion des risques 2023-2024 englobe les mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle qui seront mises en oeuvre dans un processus continu et dynamique de gestion des risques. En effet, les mesures retenues s'appuient sur un diagnostic de la situation existante au moment de l'évaluation.

Le Plan annuel de gestion des risques 2023-2024 de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle repose sur des activités d'évaluation systématique.

Puisque les risques de corruption et de collusion peuvent constamment apparaître ou évoluer, une veille des risques, de leur impact et des stratégies d'atténuation est effectuée dans un souci d'améliorer la prise de décision et la gestion de ces risques. En effet, des mesures de contrôle et de veille ont été adoptées pour perfectionner le Plan annuel de gestion des risques de corruption et de collusion.

En somme, le Plan annuel de gestion des risques 2023-2024 présente la manière dont le CISSS de l'Outaouais prévoit gérer concrètement ses risques de corruption et de collusion dans ses processus de gestion contractuelle.

Politiques et règlements

Le conseil d'administration a procédé à l'adoption des documents suivants, figurant au répertoire des politiques, procédures et règlements de l'établissement:

- Règlement du département de psychiatrie - révision;
- Politique de mesures d'urgence;

Période de questions du public

Au début de chaque séance publique, un moment est réservé pour la population souhaitant s'adresser au conseil d'administration. Les gens souhaitant participer à la période de questions, doivent soumettre leur question par courriel, 24 heures à l'avance à l'adresse suivante: cisso_ca@ssss.gouv.qc.ca.

Nomination de cadres supérieurs

Lors de la séance du 18 mai 2023, le conseil d'administration a procédé à la nomination des cadres supérieurs suivants:

- Mme Isabelle Chassé au poste de directrice adjointe DSTL – logistique avec une date d'entrée en fonction le 21 mai 2023;
- Mme Rita Pitre au poste de directrice adjointe SAPA-volet hébergement- secteur Est avec une date d'entrée en fonction le 21 mai 2023.

Privilèges de pratique

Le conseil d'administration a adopté lors de la séance du 18 mai 2023 l'octroi ou le renouvellement de privilèges de pratique, à des membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) figurant dans le tableau suivant :

Nom	Spécialité
OCTROI DE PRIVILÈGES	
Dr Alexandre MacCordick	Psychiatrie-adulte
RENOUVELLEMENT DE PRIVILÈGES	
Dr Guillaume Campagné	Santé publique
Dre Catherine Granger	Obstétrique-gynécologie
Dr Marc-Antoine Labelle	Psychiatrie-adulte
Dr Daniel Samaha	Néphrologue
Dre Ellen Snyder	Santé publique
Dr Sébastien St-Jean	Imagerie médicale
Dr Nathan Yang	Oto-rhino-laryngologie
Dre Marie-Ève Delcourt	Médecine de famille
Dr Guillaume Juéry	Médecine de famille
Dre Doria Mira	Médecine de famille